

# La CFDT Astek

## Réforme du code de travail

### Mobilisations des 12 et 21 septembre

Lundi 25 Septembre 2017

Nous, militants CFDT d'Astek, avons participé aux cortèges des 12 et 21 septembre pour exprimer notre indignation et réagir ensemble contre ces Ordonnances.

A ce jour la CFDT a le sentiment d'avoir été « Écouté mais pas entendu » et ne se satisfait pas du résultat.

Si d'aucuns assimilent grèves et manifestations aux poncifs d'un vieux monde immobile, ce type d'action demeure nécessaire pour **donner un sens à la colère.**

Mais râler ne suffit pas : nous estimons cette démarche incomplète si elle ne s'accompagne pas également **d'une action de terrain** dans l'entreprise auprès des salariés, dans leur vie au travail et dans ses changements.

L'un n'empêche pas l'autre et c'est cette position que nous défendons.

La Section CFDT-Betor-Pub d'Astek

## Soutenons TOUS la mobilisation !

Lundi 25 septembre : grève des routiers

Jeudi 28 septembre : appel à la grève des syndicats de retraités

Mardi 10 octobre : appel à la grève des syndicats de la fonction publique

...

EN SAVOIR PLUS ►

[http://www.liberation.fr/desintox/2017/09/20/le-patronat-supprime-une-note-se-felicitant-des-ordonnances\\_1597679](http://www.liberation.fr/desintox/2017/09/20/le-patronat-supprime-une-note-se-felicitant-des-ordonnances_1597679)

[cfdtastek@gmail.com](mailto:cfdtastek@gmail.com)

<http://cfdtastek.eu>



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
ASTEK

# La CFDT Astek


## Une réforme du code de travail taillée sur mesure pour le patronat

La CFDT privilégie le dialogue tout en sachant aller dans l'action. Parce qu'on ne veut pas :

- des contrats de chantiers
- de la fin du mandatement dans les TPE
- de la diminution des expertises
- de l'iniquité accrue employés/employeurs
- ...

La CFDT Bétor-Pub appelle ses adhérents, militants et salariés à se mobiliser dans les entreprises et à participer à la mobilisation contre la détérioration du sort des travailleurs.


## NOUS N'ACCEPTONS PAS !



**Travailler  
de contrat de chantier  
en contrat de chantier  
toute notre vie**

**Et faire payer l'inter-  
chantier par les allocations  
chômage**

**Laisser le patronat décider  
unilatéralement des  
accords d'entreprise  
comme il le veut dans son  
intérêt et celui des  
actionnaires !**



**Que les patrons puissent  
licencier économiquement  
à tour de bras en mettant  
volontairement leur filiale  
française dans un déficit  
comptable organisé**

**Autoriser les lettres de  
licenciement sans  
motivation !**

**Limiter les recours des  
salarié.e.s aux Prud'hommes.  
Et plafonner les indemnités  
sans se préoccuper de  
l'ancienneté !...**